Service de l'accès et de la protection de l'information
600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2503 522

Le 17 avril 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 24 mars 2025, visant à obtenir des renseignements quant aux collisions survenues à l'intersection du chemin Vendée et de la route 323, dans la municipalité de Lac-des-Plages en Outaouais pour les 10 dernières années. Plus précisément, vous désirez obtenir :

1. **La date et le nombre de collisions;**

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-dessous un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec pour des collisions survenues dans le secteur visé en fonction du type de collision.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les données pour l'ensemble de la période visée. En effet, selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, certaines des données liées à ce type d'événements ont une durée de conservation qui est terminée. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives, puisque plusieurs dossiers ont été détruits (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC POUR DES COLLISION SURVENUES À L'INTERSECTION DU CHEMIN VENDÉE ET DE LA ROUTE 323 DANS LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES						
Type de collision	Années					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Collision dommages matériels +2000$	2	0	0	0	1	0
Collision dommages matériels -2000 $	2	0	0	0	0	0
Collision blessés légers	1	0	1	0	1	0
Collision mortelle**	0	0	0	0	0	1

Source : Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec.
Mise à jour : 2025-04-01
*Veuillez prendre note que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période s'étalant du 2025-01-01 au 2025-04-01.
** Veuillez également noter qu'une collision mortelle peut compter plus d'une fatalité.
Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons également émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

2. **Le nombre et le type de véhicules impliqués;**
3. **Le nombre de fatalités pour chaque incident;**

En ce qui concerne le nombre et le type de véhicules impliqués ainsi que le nombre de fatalités, nous ne pouvons vous transmettre les renseignements demandés, puisque ces données ne sont pas compilées dans nos systèmes d'information (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de ces données, nous vous invitons à faire une demande d'accès à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

Me Nathalie Jacques
Directrice du Bureau de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels
333, boul. Jean-Lesage, local N-6-45, C.P. 19
600, succ. Terminus
Québec (QC) G1K 8J6
Tél. : 418 528-4338
acces.information.PRP@saaq.gouv.qc.ca

4. **Les améliorations faites au cours des 15 dernières années pour améliorer la sécurité routière de cette intersection.**

Nous vous informons que la mise en œuvre des mesures pour améliorer la sécurité routière ne relève pas du mandat de la Sûreté du Québec. Nous vous invitons à faire une demande d'accès au ministère des Transports, qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

Ministère des Transports du Québec
700, boul. René-Lévesque Est, 29e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 646-0160, poste 23013
lai@transports.gouv.qc.ca

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels